



Service Public d'Assainissement Non Collectif  
Syndicat Eyrieux-Clair

DOSSIER N° :  
COMMUNE :  
DEPOSE LE :  
COMPLETE LE :  
VISITE TERRAIN LE :

Cadre réservé au SPANC

## DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Dossier à retourner au SPANC dûment renseigné, signé et  
accompagné des pièces listées en fin de dossier.  
Seul ce document complété fait foi de demande d'installation.**

1. Demandeur (Adresse principale)				
NOM, prénom :				
Adresse :				
Code postal :		Commune :		
Téléphone :		Mobile :		Mail :
2. Projet				
Adresse :				
Code postal :		Commune :		
Références cadastrales du terrain :	Section n°	Parcelle (s) n°(s)	Surface :	m <sup>2</sup>
	Section n°	Parcelle (s) n°(s)	Surface :	m <sup>2</sup>
	Section n°	Parcelle (s) n°(s)	Surface :	m <sup>2</sup>
	Section n°	Parcelle (s) n°(s)	Surface :	m <sup>2</sup>
	Section n°	Parcelle (s) n°(s)	Surface :	m <sup>2</sup>
Demande d'autorisation d'urbanisme : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, type de demande :				
Concepteur	NOM, prénom :			
	Adresse			
	Téléphone :			
	Mail :			
Installateur	NOM, prénom :			
	Adresse :			
	Téléphone :			
	Mail :			

### 3. Renseignements généraux sur la propriété

#### 3.1. Caractéristiques du terrain

Superficie totale : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement  
(préciser la direction sur le plan de masse)

faible [de 0 % à 10 % (ou de 0 à 4,5°)]

pentu [> 10 % (ou 4,5°)]

Cours d'eau proche

oui, à \_\_\_\_\_ m  non

Nom du cours d'eau : \_\_\_\_\_

Nature du sol à 0,70 m de profondeur :

terre végétale  argile  sable

roche  autre : \_\_\_\_\_

Capacité d'infiltration de l'eau par le sol : \_\_\_\_\_ mm/h

bonne  moyenne  médiocre

Nappe d'eau souterraine < 2 m de profondeur (même temporaire)

oui, à \_\_\_\_\_ m  non

#### 3.2. Locaux à desservir

Logement individuel :

Résidence :  principale

secondaire

Nombre de pièces principales\* : \_\_\_\_\_

Nombre de chambres : \_\_\_\_\_

Nombre d'occupants permanents : \_\_\_\_\_

Y a-t-il un sous-sol ?  oui  non

Si oui, avec évacuation d'eaux usées ?

oui  non

\* voir notice.

#### ETUDE DE SOL OBLIGATOIRE :

Autre logement (gîtes..)

Type : \_\_\_\_\_

Capacité d'accueil : \_\_\_\_\_

Immeuble autre qu'à un usage d'habitation :

Nature des locaux et activités : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Règlementation technique applicable : voir notice.

#### 3.3. Alimentation en eau potable et évacuation eaux pluviales

##### 3.3.1 – Adduction en Eau Potable

Réseau public  puits, source ou forage privé

Existe-t-il un captage d'eau (puits ou forage) privé qui alimente la propriété :

oui  non

##### Si oui :

• Distance par rapport à votre système d'assainissement : \_\_\_\_\_ m, l'eau est à \_\_\_\_\_ m de profondeur.

• Quelle est son utilisation :

consommation humaine. Si oui est-il déclaré en Mairie ?  oui  non

arrosage,  autre : \_\_\_\_\_

• En cas d'alimentation en eau potable par puits, source ou forage, quel est l'exutoire prévu pour le trop plein d'eau ? : \_\_\_\_\_

##### 3.3.2 – Destination eaux pluviales

Rejet en surface (fossé, ruisseau, caniveaux...)

Infiltration sur la parcelle (drains, puits perdu...)

Rétention (cuve, mare...)

Autre : \_\_\_\_\_

## 4. Filière d'assainissement projetée

### 4.1. Détermination de la filière

Filière déterminée par :  le propriétaire  un bureau d'études (joindre 1 exemplaire du rapport d'étude).

### 4.2. Prétraitement (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – même en cas d'intervention d'un bureau d'étude)

- Fosse toutes eaux, volume \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>, avec préfiltre intégré  oui  non  
▶ Collecte toutes les eaux usées
- Fosse septique (uniquement dans le cas de réhabilitation – voir notice), volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>  
▶ Collecte uniquement les eaux du WC
- Autre, à préciser \_\_\_\_\_  
Caractéristiques techniques (volumes ...) \_\_\_\_\_

### Dispositifs complémentaires (exceptionnellement)

- Bac à graisse (voir notice) : volume \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>
- Préfiltre extérieur à la fosse, volume \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>
- Système de relevage  
Volume de la bâchée \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

### 4.3. Traitement

#### Sol et sous-sol suffisamment perméables pour permettre l'infiltration (perméabilité >15 mm/h)

- Tranchées d'épandage : longueur d'une tranchée : \_\_\_\_\_ m nombre de tranchées : \_\_\_\_\_
- Lit d'épandage : longueur : \_\_\_\_\_ m largeur : \_\_\_\_\_ m

#### Sol ou sous-sol imperméable (perméabilité <15 mm/h)

- filtre à sable vertical drainé : longueur : \_\_\_\_\_ m largeur : \_\_\_\_\_ m
- lit filtrant à massif de zéolithe : surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>
- lit filtrant horizontal : longueur : \_\_\_\_\_ m largeur : \_\_\_\_\_ m

#### Sol avec remontées de nappe ou sol inondable

- Tertre d'infiltration : • au sommet : longueur : \_\_\_\_\_ m largeur : \_\_\_\_\_ m  
• à la base : longueur : \_\_\_\_\_ m largeur : \_\_\_\_\_ m

#### Sol à perméabilité trop grande (perméabilité >500 mm/h)

- Lit filtrant vertical non drainé : longueur : \_\_\_\_\_ m largeur : \_\_\_\_\_ m

#### Filières agréées ( tout type de sol ):

Type :  filtre compact  microstation  phytoépuration

Dénomination : \_\_\_\_\_

N° agrément : \_\_\_\_\_

Capacité (E.H.) : \_\_\_\_\_

### Distances règlementaires

Distance minimales du dispositif de traitement :

- ▶ Par rapport à l'habitation : \_\_\_\_\_ m
- ▶ Par rapport à la limite de parcelle : \_\_\_\_\_ m
- ▶ Par rapport aux arbres : \_\_\_\_\_ m

#### 4.4. Toilettes sèches

Type :

- Toilette à litière bio maîtrisée (urine et fèces en commun)
  - ▶ Descriptif et dimensionnement : \_\_\_\_\_
- Fèces par séchage
  - ▶ Dimensionnement : \_\_\_\_\_
- Filière de traitement eaux ménagères : \_\_\_\_\_

#### 4.5. Evacuation des eaux traitées (pour les dispositifs drainés)

##### Sol ou sous-sol perméable (perméabilité > 10 mm/h et < 500 mm/h)

- Dispositif d'infiltration juxtaposé au traitement (type tranchée de dispersion) :
  - ▶ Descriptif, dimensionnement : \_\_\_\_\_
- Dispositif d'irrigation souterraine de végétaux (non consommés) :
  - ▶ Descriptif, dimensionnement : \_\_\_\_\_

##### Sol ou sous-sol imperméable (perméabilité < 10 mm/h) ETUDE DE SOL OBLIGATOIRE

- Milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau...)
  - ▶ Si vous n'êtes pas vous-même propriétaire, une autorisation de déversement écrite du propriétaire doit être jointe.
  - ▶ L'étude particulière démontre qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable

##### Pas d'exutoire, perméabilité sol < 10 mm/h et perméabilité couche sous-jacente > 10 mm/h et < 500 mm/h

- Puits d'infiltration (si pas d'autre possibilité uniquement – voir notice)
  - ▶ Caractéristiques : \_\_\_\_\_

Une étude hydrogéologique démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable doit être jointe

#### 5. Engagements

Le demandeur :

- ▶ **S'engage à payer la redevance** du Service Public d'Assainissement non Collectif de 274 € (137 € si diagnostic déjà existant), dès réception de l'avis des sommes à payer, pour les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif
- ▶ S'engage à ne réaliser l'installation **qu'après réception de l'attestation de conformité** sur le projet et conformément au projet accepté en respectant les éventuelles réserves émises par le service instructeur.
- ▶ **S'engage à prévenir le SPANC au moins une semaine avant** remblaiement du dispositif d'assainissement, afin de procéder au contrôle de la bonne exécution des travaux.
- ▶ S'engage à **informer la personne chargée des travaux d'assainissement** du projet d'assainissement et à lui **présenter le projet accepté**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »**

## Pièces à joindre

### Dans tous les cas :

- **Un plan de situation** du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain, notamment par rapport aux voies (le plan du tableau d'assemblage cadastral ou une carte IGN peuvent être utilisés).
- **Un plan de masse** du projet (1/200 à 1/500), précisant :
  - La position de l'habitation, des axes de circulation, garage, piscine, arbres, talus...
  - L'évacuation des eaux usées de l'habitation
  - L'emplacement des différents équipements : fosse, bac à graisses, regards, épandage
  - La position des puits, sources, combes, ruisseaux, fossés...
  - Les distances du dispositif de traitement par rapport aux limites de propriété ainsi qu'aux captages d'eau destinée à la consommation humaine
  - Le sens et l'importance des pentes du terrain
  - Le lieu de rejet en cas de dispositif drainé.
- **Un plan intérieur de l'habitation.**

### Dans certains cas :

- Si la filière a été déterminée par un bureau d'études : **JOINDRE** le rapport d'étude particulière de définition de filière en **1** exemplaire.
- Si l'évacuation des eaux traitées est prévue dans le milieu hydraulique superficiel : **JOINDRE** un rapport d'étude particulière démontrant qu'aucune autre solution n'est envisageable en **1** exemplaire.
- Si le dispositif de traitement est drainé et si le demandeur n'est pas propriétaire du lieu de rejet : **JOINDRE** l'autorisation de déversement des eaux usées traitées délivrée par le propriétaire ou le gestionnaire du lieu de rejet prévu.
- Si l'évacuation des eaux traitées est prévue dans un puits d'infiltration : **JOINDRE** une étude hydrogéologique démontrant l'absence de risque d'atteinte à la salubrité publique ou au milieu récepteur.

## Coordonnées SPANC

**Service Public D'Assainissement Non Collectif**  
**Syndicat Eyrieux-Clair**  
**1, Rue de la Pize - 07160 LE CHEYLARD**  
**Tél : 04 75 29 72 87 - E-mail : [spanc.ec@inforoutes.fr](mailto:spanc.ec@inforoutes.fr)**  
**Site : [www.eyrieux-clair.com](http://www.eyrieux-clair.com)**